



La sûreté des EPLE – Un nouvel état des

En mars 2017, le SNPDEN-UNSA a initié une enquête sur la sûreté des établissements scolaires, présentée tout d'abord en conférence de presse puis à notre conférence nationale élargie aux secrétaires départementaux (Direction 247 – mai 2017). Notre analyse avait alors permis d'avancer des propositions concrètes lors de la rédaction de l'instruction ministérielle d'avril 2017.

En novembre 2017, le CSN a donné mandat à la commission métier pour recueillir des données sur la formation des acteurs de la sûreté ainsi que sur l'engagement des collectivités territoriales dans la sécurisation des EPLE. Son étude, reprise dans les lignes qui suivent, a fait l'objet d'un point d'étape au congrès de Colmar.

Reprenons la synthèse produite en mars 2017. Elle avait posé trois grands champs de questionnements pour lesquels nous avons formulé des préconisations :

1. Les problématiques liées aux conditions techniques et matérielles de la mise en œuvre des différentes alertes.

Nos préconisations :

- 1.1. Utiliser les dispositifs d'alerte adaptés à la configuration des locaux, à la situation de l'établissement et à sa taille ;
- 1.2. Disposer d'alarmes dédiées, avec des messages qui soient audibles en tous points de l'établissement.

2. Les problématiques liées à la gestion des ressources humaines.

Nos préconisations :

- 2.1. Inscrire comme prioritaires l'information et la formation des

personnels de l'établissement, selon leur fonction, à la sécurité ;

- 2.2. Former et informer les personnels de direction à la gestion de crise (formation initiale et formation continue) ;
- 2.3. En fonction des situations et des besoins spécifiques de l'établissement, affecter des agents de sécurité aux abords des établissements.

3. L'absence de cadre conventionnel du fonctionnement des EPLE en matière de sécurité.

Nos préconisations :

- 3.1. Différencier les PPMS « Confinement » et « Alerte Attentat » ;
- 3.2. À partir d'un diagnostic partagé, instaurer des conventions tripartites (État, collectivité, EPLE) validées par le Conseil d'administration de l'établissement comme seul cadre de la mise en œuvre de la sûreté des EPLE.



Joël LAMOISE,
secrétaire national
commission métier

UN PEU PLUS D'UN AN PLUS TARD, QU'EN EST-IL DE LA SÉCURISATION DE NOS ÉTABLISSEMENTS ?

LA SÉCURISATION DES ACCÈS

En 2017, dans 2/3 des cas, la configuration des lieux ne favorisait pas les mesures de sécurité. Ces réponses négatives étaient plus marquées en lycées (jusqu'à 76 % en LPO) qu'en collèges.

En 2018, 53 % des répondants indiquent que la sûreté de leur établissement a été prise en compte pour ce qui concerne la sécurisation des accès. C'est un réel progrès, mais de manière inégalement réparti. En effet, en détaillant davantage ces réponses positives en fonction du type d'EPL, on constate que ce sont très majoritairement les collèges qui annoncent l'amélioration.

LES DISPOSITIFS D'ALERTE

Si la quasi-totalité des établissements disposent d'un système d'alerte d'évacuation en cas d'incendie, une majorité

avait déclaré, en 2017, ne pas disposer de dispositifs d'alerte dédiés, de confinement ou d'intrusion.

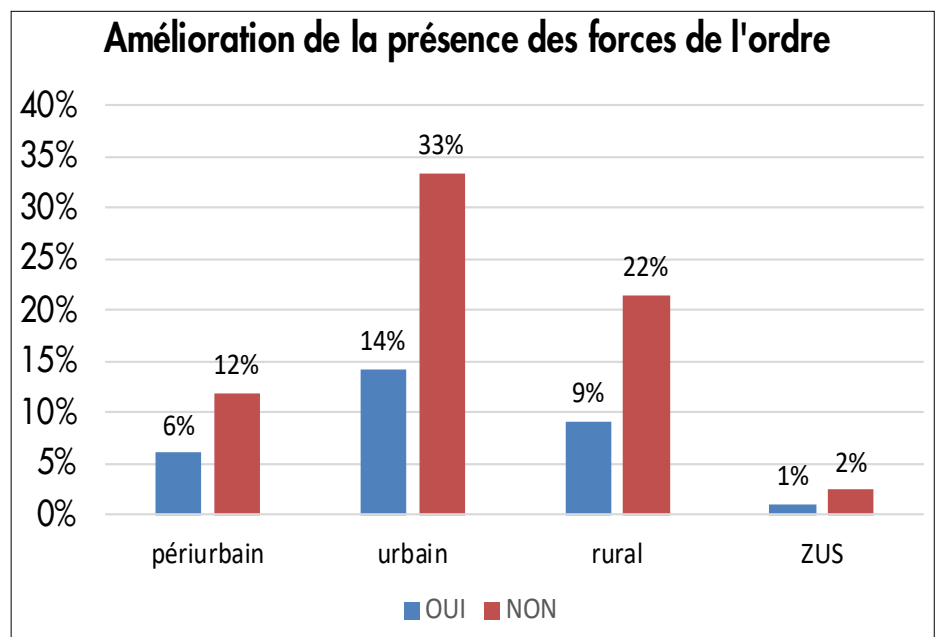
Notre enquête de 2018 reprend cette question. Il apparaît que 60 % des établissements ont vu leurs besoins pris en considération, et que parmi ceux-ci 63 % sont des collèges.

LA PRÉSENCE DES FORCES DE L'ORDRE AUX ABORDS DE L'EPL

En 2017, les 2/3 des établissements signalaient la présence de forces de l'ordre à proximité des EPL, avec une présence plus forte en zone périurbaine pour 73 % d'entre eux.

En 2018, l'évolution la plus sensible de la présence des forces de l'ordre est remarquée en zone urbaine (+14 %). Dans notre précédente enquête, les EPL en ZUS déclaraient à 47 % que les forces de l'ordre n'étaient jamais présentes. Ce constat n'a pas évolué, puisqu'actuellement ils ne sont que 1 % seulement à voir la situation s'améliorer.

Tous types d'établissements confondus, notre enquête montre que plus de 70 % des établissements ne constatent aucune amélioration quant à la présence des forces de l'ordre aux abords des établissements scolaires.



AVANT DE CONCLURE CE POINT, LAISSONS LA PAROLE À QUELQUES COLLÈGUES.

• Sur les aspects améliorés de la sûreté

« Nous avons eu plusieurs avancées : réparation de la gâche du portillon d'entrée, surélévation de la clôture, lancement des devis et visite d'une entreprise missionnée par le Conseil départemental pour l'installation d'une alarme PPMS ».

« Nous disposons d'une alerte spécifique PPMS depuis la rentrée 2017, comme tous les collèges du département ».

« Nous avons des « bloc-stops » qui protègent l'entrée du lycée contre une voiture-bélier ».

• Sur les aspects défailants de la sûreté, nous avons deux types de réponses

La première constate l'absence de la prise en compte de la mise en sûreté des établissements.

« Nous n'avons aucun signal de transmission d'alerte efficace : pas de sirène spécifique et impossibilité de faire évoluer l'installation existante avec une cloche électrique et une alarme incendie séparée ».

« Le contrôle des entrées dans l'établissement est difficile (plusieurs points d'accès), sans vidéosurveillance et sans sas d'entrée ».

« Aucune nouvelle du conseil départemental qui considère que le collègue n'est pas prioritaire, alors qu'il n'y a ni loge, ni personnel d'accueil ».

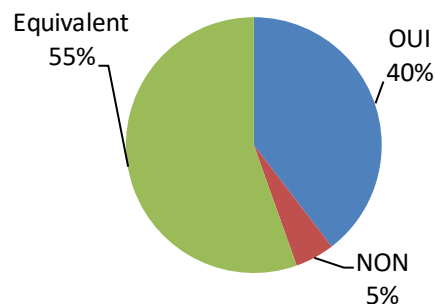
La deuxième reconnaît l'installation de matériels, mais déplore que les équipements ne soient pas adaptés ou en dysfonctionnement.

« Sur un ensemble scolaire, le dispositif installé n'est pas cohérent avec celui installé dans le reste du groupe primaire et maternel (son et modalités différentes, signal non audible d'un établissement à l'autre alors que les locaux communiquent) ».

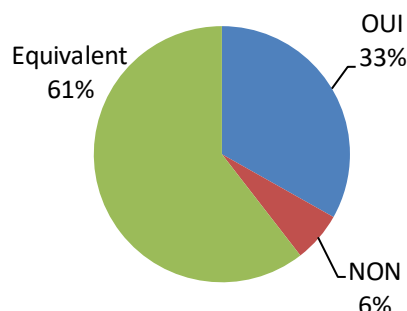
« 6 mois après l'installation, la gâche électrique n'est toujours pas reliée à la console de commande en cas d'intrusion, les évacuations sont impossibles, même par les fenêtres car les barreaux, conservés pour raison de sécurité, empêchent la sortie. Les deux portes de sorties sont aussi les portes d'accès ce qui réduit les possibilités d'évacuation rapide ».

« Il y a eu un premier déploiement volontariste d'une alarme qui s'avère à l'usage défaillante. Nous étions précurseurs et nous nous retrouvons en retard ».

L'exercice "attentat - intrusion" s'est-il mieux déroulé ?

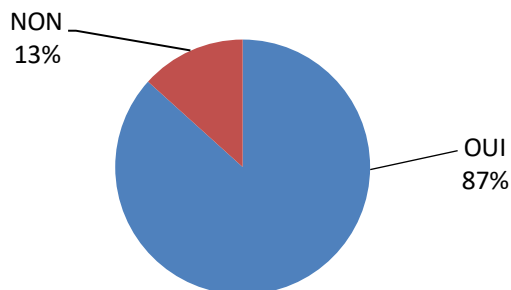


L'exercice de confinement s'est-il mieux déroulé ?

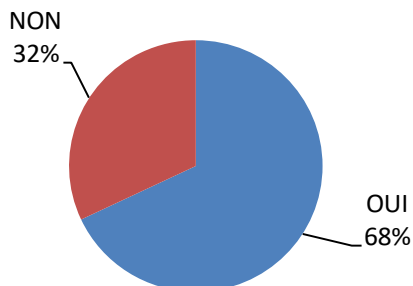


QU'EN EST-IL, EN AVRIL 2018 DES EXERCICES ET DE LA FORMATION ?

Depuis mars 2017, avez-vous réalisé un exercice " attentat - intrusion " ?



Depuis mars 2017, avez-vous réalisé un exercice de confinement ?



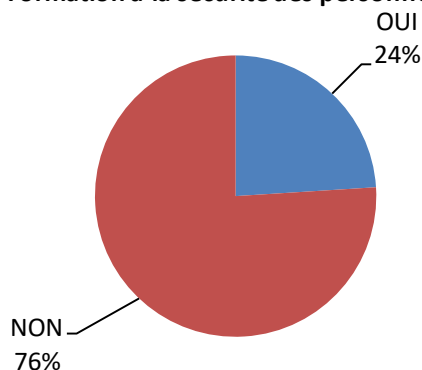
Depuis notre dernière enquête, 87 % des établissements (88 % en 2017) ont réalisé l'exercice « attentat – intrusion » et une part plus faible (68 % pour 62 % en 2017) un exercice de confinement.

Dans l'un et l'autre cas, ils se sont massivement bien déroulés, voire mieux (95 % pour le premier et 94 % pour le second, avec des taux proches de 2017).

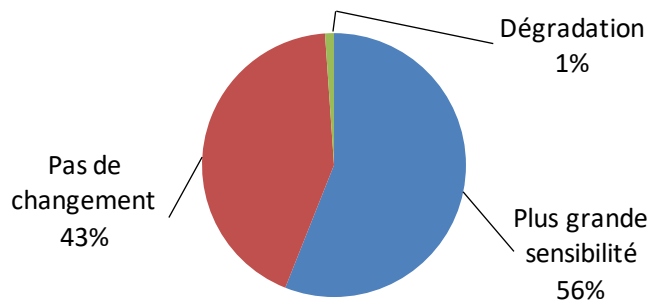
Sur la question de la formation des personnels, trois quart des répondants n'observent aucune réaction de l'État ou de la collectivité territoriale.

On peut cependant constater que plus de la moitié des réponses attestent d'une plus grande sensibilité des personnels aux questions de sécurité.

Formation à la sécurité des personnels ?



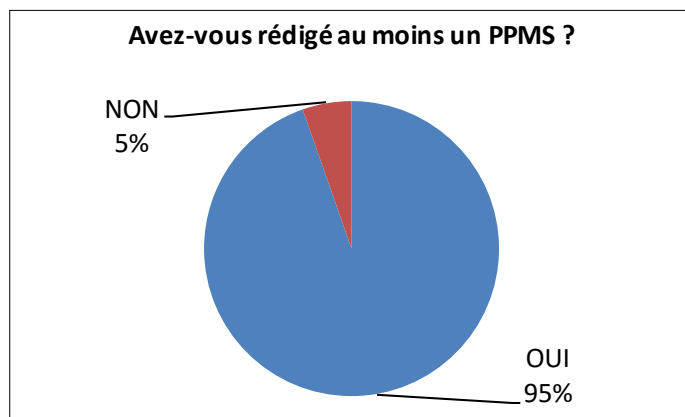
Sensibilité des personnels aux questions de sécurité ?



EN CE QUI CONCERNE LES PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÉCURITÉ (PPMS)

95 % des établissements déclarent avoir rédigé au moins un PPMS, et 81 % assurent l'avoir fait en utilisant l'instruction parue au BO n° 15 du 13 avril 2017.

Ils restent 38 % (dans les mêmes proportions qu'il y a un an) à solliciter, en complément, une aide extérieure: essentiellement les forces de l'ordre et les sapeurs pompiers, et dans une moindre mesure les autorités académiques.



Les personnels de direction, interrogés dans le cadre de cette enquête sur les raisons pour lesquelles un PPMS n'a pas été rédigé, évoquent essentiellement: « l'arrivée dans l'établissement en septembre dernier et la rédaction en priorité des consignes incendie et alerte attentat », « la modification du PPMS pour travailler les situations d'évacuation en cas d'intrusion » ou encore « l'attente de prise de décision suite au diagnostic sécurité établi avec les forces de l'ordre et la mairie qui met en évidence le besoin de sécurisation matériel ». □



L'essentiel de nos préconisations reste d'actualité et peut être reconduit

ADAPTER ALERTE ET EXERCICE

Utiliser les dispositifs d'alerte adaptés à la configuration des locaux, à la situation de l'établissement et à sa taille.

Disposer d'alarmes dédiées avec des messages qui soient audibles en tous points de l'établissement.

PRÉFÉRER LA DÉFENSE « ACTIVE » À LA DÉFENSE « PASSIVE »

Inscrire comme prioritaire la formation des personnels de l'établissement, selon leur fonction, à la gestion de crise (formation initiale et formation continue).

En fonction des situations et des besoins spécifiques de l'établissement, affecter des agents de sécurité aux abords de l'établissement.

ACTIVER LES CONVENTIONS TRIPARTITES

Les conventions tripartites sont le bon cadre pour le travail en commun entre les EPLE, l'État (rectorat et intérieur) et les collectivités territoriales.

RÉDUIRE LES ATROUPEMENTS

Cette question n'est pas résolue et ne le sera pas par les règlements intérieurs des établissements scolaires.

Questions sur la situation à

1 Depuis le 20 février une grève générale frappe Mayotte. Cette grève porte notamment sur l'insécurité et sur les conditions de vie. Peux-tu expliquer la situation de l'île au regard de ces deux problématiques ?

QU'EST-CE QUI A DÉCLENCHÉ CE MOUVEMENT ?

Depuis plusieurs années, le territoire est marqué par une augmentation sensible de certains phénomènes de violence (phénomènes de bandes, rivalités inter villages, mineurs isolés...).

Cette violence, parfois institutionnelle pour une part importante de la population « Mahoraise », puise son origine dans le ressenti d'une absence de perspectives, d'évolutions significatives et d'épanouissement personnel sur un

territoire et au sein d'une société en pleine mutation.

Récemment, une série de violences a eu lieu aux abords immédiats d'établissements scolaires de l'île. Des dizaines de jeunes, armés de barres de fer, ont notamment assailli un lycée professionnel, le 19 janvier 2018, blessant des élèves.

Mi-février, suite à divers événements, certains personnels de trois lycées ont exercé leur droit de retrait, suivis par la grande majorité des chauffeurs de

transport scolaire, dont les véhicules sont régulièrement « caillassés » et exposés à de nombreuses incivilités.

QUELLES SONT LES FORMES DE LA CONTESTATION ?

En réaction, des opérations « escargot » sont organisées ainsi que des manifestations régulières dans les rues du chef-lieu, Mamoudzou.

Dans le nord et dans le centre de l'île, les axes clés de circulation sont coupés par des barrages tenus par quelques dizaines de manifestants. Des opérations « île morte » paralysent l'activité. Une grande majorité des entreprises est impactée par ces blocages. La liaison maritime entre Grande-Terre et Petite-Terre, les deux îles principales, est bloquée.

Le mouvement s'est encore durci, lundi 5 mars, avec la mobilisation des maires réunis dans une coordination des élus. Les dix-sept élus de l'île ont décidé unanimement de fermer les portes de l'ensemble des mairies à l'issue d'une réunion avec le préfet. Et ce, « de manière illimitée ». Ils prévoient de se rapprocher de la coordination syndicale et du « collectif des citoyens de Mayotte » qui ont lancé le mouvement.

SUR QUOI LES REVENDICATIONS PORTENT-ELLES ?

Les manifestants expriment un sentiment d'abandon de la part de l'État français et réclament, outre plus de sécurité, des fonds et des moyens liés à la mise en œuvre de la départementalisation. Le



Mayotte

comité de coordination des maires a présenté un « plan de convergence » sur dix ans, chiffré à environ 1,8 milliard d'euros. Pour Saïd Omar Oili, le président de l'association des maires, c'est le prix que doit payer l'État s'il veut « mettre en place les conditions de tranquillité des Mahorais ».

Ces besoins ont été chiffrés :

- 40 millions d'euros seraient dévolus à des équipements sportifs et culturels ;
- 500 millions à l'habitat ;
- 480 millions à l'eau potable et à l'assainissement ;
- 238 millions aux routes et transports ;
- 480 millions aux constructions scolaires.

Les Mahorais se disent déterminés à poursuivre le mouvement tant que le président de la République, ou le ministre de l'Intérieur, ne se déplacera pas pour les rencontrer, et contestent la légitimité de la ministre des Outre-mer et le mandat qui lui est confié.

QUEL EST LE CONTEXTE ?

Mayotte, devenu département français le 1^{er} janvier 2014, est l'un des territoires les plus pauvres de France, qui connaît un taux de chômage le plus élevé des départements français : 26 % (plus de 30 %, notamment chez les jeunes) quand le taux national est de 9,2 %.

L'île est aussi la destination de très nombreux migrants venant des îles voisines des Comores, dont la plus proche n'est

qu'à soixante-dix kilomètres de ses côtes, mais aussi de Madagascar et d'Afrique de l'Est.

Les chiffres des reconduites à la frontière en témoignent (ils datent de 2015 !):

- 19 000 personnes rien qu'à Mayotte ;
- 20 000 sur tout le territoire métropolitain.

Une partie des manifestants estime que la délinquance est liée à la forte immigration clandestine.

QUE RÉPOND LE GOUVERNEMENT ?

Annick Girardin a promis des renforts policiers et a appelé à « dessiner une nouvelle vision pour Mayotte », avec « des priorités clairement établies : la sécurité et la lutte contre l'immigration clandestine, bien entendu, mais aussi la santé, le logement et les transports, qui font votre vie de tous les jours ».

Devant les députés, promettant de « sécuriser la rentrée scolaire du 12 mars », elle a assuré que « d'autres types de mesures » seraient annoncés « dans les prochaines heures » avec le ministère de l'Intérieur. Le gouvernement a aussi annoncé la création d'une zone de sécurité prioritaire (ZSP), augmentant les moyens des forces de l'ordre. Mais cela n'a pas suffi à calmer la contestation.

« Le gouvernement ne laissera pas un territoire de la République s'enfoncer dans la violence et ses citoyens penser qu'on ne s'occupe pas d'eux. » Annick Girardin.

INSÉCURITÉ ET CONDITIONS DE VIE

Les deux problématiques sont intimement liées et combinent plusieurs données.

- Les écarts de niveaux de vie se creusent de plus en plus depuis la départementalisation. Non seulement entre population locale et population immigrée (notamment si cette dernière est en situation irrégulière), mais aussi entre les classes sociales de la population française de Mayotte.
- La société de consommation se développe, comme partout ailleurs, et crée les mêmes phénomènes. Les uns ont accès à des biens, des produits et des équipements, qui manquent ou font envie aux autres.
- Les conditions matérielles de vie sont très disparates : des habitats équipés et « pérennes » et des abris précaires sous tôles (Bangas), sans eau ni électricité parfois.
- Les situations individuelles sont très nombreuses et très variables : français originaires de Mayotte ; français originaires d'autres départements ; étrangers en situation régulière originaires de divers pays, européens ou pas ; étrangers en situation irrégulière, pour la plupart originaires des Comores, « ni-ni » : étrangers en situation irrégulière, nés à Mayotte mais ayant choisi la nationalité comorienne, ou parents d'enfants nés à Mayotte ; et j'en oublie sûrement...
- Un nombre de personnels soignants, de représentants des forces de l'ordre, de personnels en général dans les services publics des diffé-

rents ministères, nettement inférieur à ceux qu'on rencontre dans la plupart des autres départements.

- Des services déconcentrés qui n'ont pas pris la mesure de leurs responsabilités (prise en charge du handicap dans et hors école, protection de l'enfance...) par manque de temps, de moyens et/ou de compétences.
- Une inéquation entre l'offre et la demande d'emplois, le niveau de qualification et les besoins; un accès à l'emploi encore lié parfois au tissu relationnel...
- Un manque criant d'infrastructures culturelles, sportives, associatives...

Toutefois, les éléments évoqués contribuent à illustrer que les conditions de vie des uns amènent très logiquement aux conséquences d'insécurité pour les autres.

Le problème peut aussi être lu autrement: les conditions d'insécurité des populations les plus précaires (insécurité dans la satisfaction des besoins primaires d'alimentation, sanitaires, de préservation de soi, de sérénité quotidienne), les conduisent à des comportements pouvant aller jusqu'à la violence et l'agression, simplement pour survivre.

En tout état de cause, les français et les habitants de Mayotte revendiquent une amélioration d'un ensemble de problématiques aux conséquences directes sur la vie sociale, culturelle, professionnelle, les conditions de travail et de scolarisation (de l'entrée en maternelle aux quelques formations post-bac).

2

Depuis la départementalisation intervenue au 1^{er} janvier 2014, ce n'est pas la première fois que des signaux d'alerte sont envoyés depuis Mayotte. De façon plus profonde, dans quelle mesure le contexte géographique, social et économique de l'île pèse sur la situation? Tu évoquais dernièrement la transition juridique entre droit coutumier local et droit républicain. Où en est-on de ce processus?

- Le calendrier de mise en œuvre du cahier des charges lié au processus de départementalisation n'est pas suffisamment connu de la population, un certain nombre de crises pourrait être évité par une plus grande transparence.
- Mayotte peut être racontée, cependant il n'y a que sur place que l'on mesure réellement la situation: état d'insalubrité des écoles; effectifs hors normes dans les établissements scolaires; inadéquation entre les besoins sanitaires, les infrastructures et le nombre de personnels soignants; difficultés et délais d'approvisionnement (alimentaires, matériaux divers, équipements, etc.); manque de qualification et de for-

mation des salariés dans de très nombreux secteurs d'activité, entre autres.

- Le processus de transition entre le droit coutumier local et le droit républicain est ralenti par une méconnaissance (voire un rejet!) de ce dernier par une partie de la population. D'autant plus, quand environ 1/3 de la population est issu des autres îles des Comores où le discours du gouvernement comorien est que Mayotte est, et restera, une île des Comores. Une partie grandissante de la population ne partage pas les valeurs de la République française, même si pour échapper à la misère, elle vient y chercher ce qui lui fait défaut ailleurs (Comores, Madagascar, Afrique de l'Est).

3

Quelles sont les perspectives de sortie de crise? Quelles solutions sont préconisées par le gouvernement?

Le gouvernement a récemment nommé un nouveau préfet, délégué du gouvernement, entouré de 5 collaborateurs, spécialistes d'une des problématiques à travailler.

Arrivé sur le territoire le vendredi 30 avril, les négociations ont immédiatement démarré avec l'intersyndicale et le collectif des citoyens de Mayotte.

À l'issue d'un « round » de négociations qui a duré tout le week-end Pasqual, les représentants de l'intersyndicale et du collectif ont annoncé la décision de lever les barrages, mais en précisant bien que la grève continuait sous une autre forme, sans préciser laquelle.

Très rapidement, les barrages de Koungou et du Four à chaux ont été levés. Le barrage de Coconi est également ouvert. Ceux de Tsararano, Chiconi et Nguezi sont encore actuellement maintenus et semblent même être renforcés.

Du côté de Longoni, de Combani et d'Ongoujou, de très nombreux arbres ne permettront certainement pas un rétablissement d'une circulation immédiate.

Certains barragistes ne sont pas en accord avec la décision de l'intersyndicale de lever les barrages. Par ailleurs, tous les leaders ne sont pas sur la même longueur d'ondes, les syndicats FO et le SNUipp-FSU n'étaient pas favorables à cette issue.

Les sociétés de transports scolaires ont annoncé ne pas pouvoir reprendre un fonctionnement normal avant le 5 avril..., à condition bien évidemment que tous les barrages soient levés d'ici là!

Par ailleurs, le conflit avec les Comores sur le refus d'accueil des reconduites continue de peser sur cette fin de mobilisation. « En l'absence d'un signal fort adressé à la population sur la lutte contre l'immigration clandestine à ce jour, la grève reste maintenue; toutefois elle pourra se manifester sous d'autres formes. Nous demeurons vigilants. » Intersyndicale

Sur ce point, le nouveau préfet Dominique Sorain a confirmé la décision de ne pas délivrer de visas aux officiels comoriens, sans que l'on sache si c'est une mesure ponctuelle visant

leur délégation, qui se rendait la semaine dernière à Bruxelles, ou s'il s'agit d'une décision de plus grande ampleur.

Le ministre des Affaires étrangères des Comores, Mohamed El-Amine Souef, dénonçait un « chantage » de la France. Il appelait la France à « supprimer immédiatement le visa Balladur », en menaçant de représailles, notamment de rompre « les accords monétaires et de défense ».

Les autorités comoriennes assurent qu'un autre pays semble plus empressé à collaborer, la Russie, notamment en termes d'autonomie monétaire ou de défense et « des accords seront prochainement signés entre les deux pays » a assuré le ministre.

Sur cette problématique de lutte contre l'immigration clandestine (LIC), le député de Mayotte, Mansour Kamardine, a interpellé le gouvernement à la tribune de l'Assemblée nationale le 3 avril : « Mayotte a été cédée à la France sous Louis-Philippe, faites en sorte qu'elle ne soit pas cédée sous Édouard Philippe ! »

Le préfet délégué Dominique Sorain a couché ses 6 engagements sur le papier : pérennité du statut de Mayotte, travail sur la plateforme de mesures des leaders pour engager des discussions, priorité à la sécurité des citoyens, intensification de la lutte contre l'immigration clandestine, relance des procédures contre les constructions illégales, et tenue des rencontres thématiques avec la délégation interministérielle.

4 Quelles sont les conséquences de ces mouvements sur le fonctionnement des établissements au quotidien, et plus particulièrement sur le travail des personnels de direction ?

Depuis plus de six semaines, la plupart des élèves n'ont pas ou peu d'école. Les écoliers, collégiens et lycéens sont accueillis, lorsqu'ils peuvent rallier un établissement proche de leur domicile. Le retard pris dans les apprentissages, les examens et le travail d'orientation est très inquiétant dans le premier degré, mais surtout pour les classes à examens dans le second degré.

Les personnels de direction sont très fortement sollicités depuis plusieurs semaines en raison

de conditions d'exercice très dégradées. Peu de personnels à disposition, beaucoup de travail de terrain, une gestion des équipes chronophage et des ressources humaines aléatoires, des secrétariats et des équipes de gestion financière et matérielle décimés...

Nous n'avons pas pu nous consacrer pleinement et avec toute l'énergie nécessaire à l'exercice habituel de nos missions en cette période de l'année scolaire !

5 Un certain nombre de situations de violences ont été annoncées dans la presse en lien avec des établissements scolaires et des phénomènes de bande : est-ce que l'insécurité frappe aussi à l'intérieur des établissements ? De quels moyens de lutte contre ces violences disposez-vous ?

À l'intérieur des établissements, fort heureusement, nous avons peu de faits de violence à déplorer. Ces phénomènes se produisent essentiellement aux abords et sur les trajets.

Pour protéger les établissements, les moyens mis en œuvre sont conséquents mais perfectibles : des équipes mobiles de sécurité (EMS), dont le recrutement a été légèrement augmenté dernièrement, des assistants de prévention et de sécurité (personnels du vice-rectorat), des médiateurs communaux (PEP'S).

Présence active et réactive des forces de l'ordre en zones Police et Gendarmerie dans la limite toutefois de leur disponibilité et de leur capacité à se déplacer sur le territoire.

Bonne collaboration avec les correspondants Police et Gendarmerie, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre des « diagnostics sécurité ».

6 Comment les établissements sont-ils accompagnés par les autorités de tutelle : État, collectivité territoriale, etc. ?

Des consignes ont été communiquées par le Vice-rectorat pour nous accompagner dans la gestion des événements, ainsi que des rappels sur la collaboration et le soutien sur lesquels nous pouvons compter.

Un important travail de sécurisation passive et active des établissements est engagé à l'initia-

tive du Vice-rectorat qui a la responsabilité des établissements du second degré.

La collectivité territoriale (Conseil départemental) n'exerce pas encore ses prérogatives en matière de gestion des collèges et des lycées de Mayotte.

7 *Le travail de chef d'établissement est souvent un travail solitaire. On se trouve seul face à ses problèmes et à ses décisions. Comment la section académique du SNPDEN que tu diriges a pu accompagner les collègues ?*

Étant donné le contexte local et l'importance des problématiques à embrasser, il convient de « jouer collectif ». Compte tenu de la taille hors norme des établissements, la plupart des équipes de direction ont été étoffées ces deux dernières années.

L'objectif d'une équipe de direction constituée de trois personnels de direction dans les établissements de plus de 1 500 élèves n'est cependant pas atteint partout, notamment dans les établissements les plus récents, pourtant en croissance forte et très rapide compte tenu de l'évolution démographique.

Depuis le début de la « crise » le bureau académique est à l'écoute et à la disposition de tous les collègues. Ces derniers ont été destinataires des soutiens de l'Exécutif national, tenu informé régulièrement de l'évolution de la situation.

La dimension réduite du territoire et les relations interpersonnelles que nous entretenons permettent d'échanger directement, par divers modes de communication, et d'apporter le cas échéant un soutien actif.

8 *Plus globalement, quel peut être le rôle de l'école dans le règlement de cette crise mahoraise ?*

L'origine de la crise actuelle à Mayotte est avant tout sociétale.

Certes l'école doit prendre sa part dans l'éducation, la formation, l'évolution et l'accompagnement des mentalités et des comportements d'une population dont plus de 50 % a moins de 18 ans et aspire à tout ce que la

départementalisation peut (ou doit) lui apporter. Mais l'école ne peut pas tout !

Une véritable fuite en avant s'est enclenchée depuis plusieurs années que seules des décisions politiques, législatives, économiques, environnementales fortes et volontaristes pourront contrecarrer. □

Mayotte, un premier pas ?

Alors que l'ensemble de la communauté éducative a exprimé son souhait de voir sécuriser les établissements et les transports scolaires, il semble que le gouvernement ait aujourd'hui pris la mesure de l'urgence. Aux moyens et renforts de sécurité affectés pour assurer la rentrée scolaire le 12 mars dernier, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé dans un communiqué qu'un dispositif exceptionnel associant 90 médiateurs de proximité, des gendarmes mobiles, des réservistes de la gendarmerie, des assistants d'éducation et du personnel du service civique était également en cours de déploiement. Ainsi, dans un climat de tension somme toute encore palpable, les établissements scolaires du secondaire semblent aujourd'hui de nouveau accessibles, et retrouver peu à peu un fonctionnement normal !

Les dernières annonces du Premier ministre lors de la réunion interministérielle en présence des élus mahorais le 19 avril dernier laissent de plus entrevoir une lueur d'espoir pour le service public d'éducation et pour nos collègues de Mayotte, qui assurent leurs missions dans des conditions très difficiles. Il a notamment été annoncé la « création d'un rectorat de plein exercice pour le département au cours des deux prochaines années ». Par ailleurs, un volet spécifique pour l'éducation incluant de nouveaux investissements pour l'école est prévu dans le « plan pour l'avenir » de Mayotte qui sera présenté en mai. À suivre...

* cf. Lettres de direction n° 794 du 16 février et 825 du 23 avril sur www.snpden.net.



Pour le Bureau Académique,
Didier LE GUILLOUZER